

HONORAIRES

VENTE D'UN IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Appartements, Maisons, Viagers (sur la valeur vénale et globale de l'immeuble) :

Supérieur à 250 000 € 6 % TTC

Inférieur à 250 000 € 8 % TTC

CESSION DE DROIT AU BAIL

Supérieur à 100 000 € 10 % TTC

Inférieur à 100 000 € 5 000 € TTC

VENTE DE TERRAINS 10 % TTC

VENTE DE FONDS DE COMMERCE (cession de baux ou parts sociales) 10 % TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.